

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2018- 20 h 30

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN – Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

ABSENT EXCUSE : Melvyn GIRAULT → procuration à Bernard VIVIER
Nathalie BURFIN

DATE DE CONVOCATION : 10 février 2018

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

Préambule : M. le Maire salue le représentant de la Brigade Territoriale de Contact (BTC) de LHUIS présent dans la salle du conseil municipal.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les conseillers municipaux valident, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2018.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Parts sociales SEMCODA

Le conseil municipal décide, après délibération, de céder à la CCPA les 50 parts sociales détenues par la commune, pour un montant de 2700 €. Une convention relative à la cession sera signée entre la commune et la CCPA.

2-2 Emprunts voirie

La voirie communale revêtuée était jusqu'au 31 décembre 2016 de la compétence de la CCRCP.

Compétence dorénavant reprise en propre par chaque commune de l'ex CCRCP.

Les 2 emprunts ayant servi à financer les travaux de voirie, contractés par la CCRCP auprès du Crédit Agricole ont été transférés aux 10 communes, au prorata des travaux de voirie réalisés pour chaque commune.

A savoir à Lhuis :

- 1 emprunt de 30 619 15 € sur 216 mois

- 1 emprunt de 55 548,19 € sur 228 mois

III – AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018/2019

Le Conseil d'école réuni le 6 février 2018 a voté le retour de la semaine à 4 jours. La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a été saisie afin que la modification des rythmes scolaires soit mise en place pour la prochaine rentrée.

3-2 Effectifs prochaine rentrée

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2018 sont de 88 élèves, sur 4 classes.

IV – URBANISME

4-1 Révision POS-PLU

Le compte rendu de la séance de travail du 10 janvier 2018 consacrée à la suite du travail sur le règlement graphique et écrit, est communiqué, en début de séance, aux conseillers.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

V – VOIRIE – RESEAUX

5-1 Travaux réalisés

Les travaux d'extension des réseaux sur les Hauts des Certelles se poursuivent normalement.

5-2 Service des Routes

Monsieur le Maire communique aux Conseillers les informations transmises par le Responsable Départemental du Service des routes suite à nos interrogations concernant des points particuliers sur la commune :

- Traversée de Rix : proposition de création d'un cheminement piétons avec réalisation d'un trottoir rendant le hameau plus urbain et mise en œuvre d'une limitation de vitesse, pose d'un panneau annonçant la sortie d'engins agricoles
- Sécurisation de la traversée parking-usine AGP : une signalisation verticale de danger sera envisagée.
- aménagement carrefour entrée Nord : le réaménagement de ce carrefour pourrait être programmé en 3019.
- rocher en surplomb RD79 : une entreprise spécialisée effectuera une évaluation des risques et procédera à un micro-minage du rocher si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de passer commande au Service des Routes des travaux de mise en sécurité de la traversée de Rix, pour un coût de 16 577,00 € HT (comprenant l'évacuation des eaux) ; avec une participation financière de 50% par le Département.

5-3 Entretien des berges et abords des ruisseaux / fossés

Lors des fortes pluies des dernières semaines des débordements ont eu lieu. Débordements principalement dus à l'obstruction par des branchages provenant de végétations des berges. Le personnel communal avait dû intervenir.

Il est encore une fois rappelé que les propriétaires riverains ont l'obligation de nettoyer et entretenir les berges et abords des ruisseaux / fossés longeant leurs propriétés. Et l'obligation d'évacuer les branchages coupés. Un courrier de rappel a été adressé à différents riverains concernés par les débordements.

5-4 Aléas inondations-éboulements

Une étude des aléas des crues torrentielles et des mouvements de terrain est en cours sur le périmètre compris entre Villebois et Murs Géligneux. Etude conduite par les services de la DDT et à laquelle participent pour la commune, Jean-Jacques Landrieux et Bernard Vivier.

5-5 Entrée Nord de la traversée du bourg

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'étude, lancée en 2015, sur l'aménagement de la traversée du bourg.

Cette étude conduite par l'Agence Départementale d'Ingénierie, soutenue par le CAUE et l'UDAP / ABF avait conduit à la définition d'un « socle » pour le projet d'aménagement.

Le projet d'aménagement avait reçu, de la part des élus, un premier assentiment pour la partie centre bourg/église et des réserves pour le traitement de l'entrée Nord.

En conséquence, pour pouvoir poursuivre le projet, M. le Maire propose à l'assemblée de faire réaliser une étude d'esquisses d'aménagement qualitatif de cette entrée Nord.

Etude qui devra s'intégrer dans celle déjà menée sur le centre bourg/église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au cabinet GSM – Géomètres Experts et Ingénierie des Aménagements – une mission d'étude d'aménagement qualitatif pour un montant HT de 5 000,00 €.

5-6 Réseaux d'eau

Des devis sont en cours d'étude pour des travaux d'amélioration / fiabilisation du réseau d'eau.

5-7 Politique Départementale de l'eau

M. le Maire communique les informations émanant du Département concernant diverses aides financières :

- 510 € pour l'annexe sanitaire en eau potable
- 2 640 € pour le schéma directeur d'assainissement
- 11 875 € pour les travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Pré Seigneur et du Creux.

5-8 Entretien des haies / élagage

M. le Maire rappelle que les travaux d'élagage des arbres et haies des propriétés riveraines des voies communales et rurales incombent aux propriétaires (cf CR du 12.01.2018).

VI – BATIMENTS COMMUNAUX

6-1 Réfection de la toiture de l'église

M. le Maire informe l'assemblée qu'en début d'année 2017, des désordres et traces d'humidité avaient été relevés sur les plafonds de la chapelle attenante à la Nef de l'église de Lhuis dont l'abside est classée.

Ces désordres sont consécutifs à des infiltrations dues à la vétusté de la toiture. L'architecte des Bâtiments de France et des entreprises avaient été sollicités pour avis et établissement de devis.

M. le Maire rappelle qu'une étude de diagnostic portant sur l'ensemble de l'église a été menée en 1998/2002 par un architecte diplômé du Centre d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Conservation des monuments anciens, en relation avec les Services de l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette étude a débouché sur la réalisation d'une série de travaux de consolidation du bâtiment, de maçonnerie et de charpente. Le pan Nord de la toiture de la Nef d'une surface évaluée à 280 m² avait été laissé en l'état. C'est ce pan qui nécessite aujourd'hui des travaux.

M. le Maire communique à l'assemblée les différents devis reçus qui comprennent chacun deux options : réfection à neuf ou remaniage.

Il communique également l'avis des services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain (UDAP) qui indique que les travaux de réfection de ce pan de toiture devront respecter les prescriptions suivantes : la toiture sera réalisée en petites tuiles anciennes de réemploi, identique à celles existantes, afin de préserver le caractère patrimonial du bâtiment et une harmonie d'ensemble de la toiture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de réfection du toit de l'église,
- décide de confier les travaux de réfection, par remaniage, à l'entreprise MCC de Bouvesse-Quirieu pour un montant HT de 31 051.20 €
- décide de solliciter une subvention de 30% auprès des services de la DRAC
- sollicite un fonds de concours généraliste de 7 600 €, auprès de la CCPA

6-2 Locaux techniques des agents communaux

Des réflexions d'aménagement, et notamment d'intégration de vestiaires / sanitaires, sont en cours.

VII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

7-1 Entrepôt Bodoy

Après accord le nouveau loyer mensuel est fixé à 60€

7-2 Bibliothèque municipale

M. le Maire informe l'assemblée

- que les modalités de partenariat qui lient la commune et le Département sont à actualiser
- que jusqu'à ce jour la gestion de la bibliothèque était très bien assurée par une association.
- que les membres issus de cette association souhaitent poursuivre leur investissement au service de la collectivité, en créant une nouvelle association en phase avec les critères requis pour un partenariat association / commune / Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'établir avec le Département une nouvelle convention de partenariat comprenant une charte de services et d'objectifs
- décide de confier la gestion à l'association « Lire à Lhuis »
- décide de souscrire à tous les engagements généraux requis et notamment le versement d'une subvention, à l'association gestionnaire ; subvention \geq à 0,50 €/ habitant.

7-3 Commission des impôts directs

La commission communale des impôts directs se réunira le 7 mars prochain.

VIII – DIVERS

8-1 Vogue 2018

M. le Maire communique aux conseillers la demande d'occupation de l'espace public transmise en mairie par le Comité des Fêtes.

Après débat il est conclu que l'analyse du déroulement et le retour d'expérience 2017 avaient été dressés lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} septembre 2017 et que ces éléments avaient été portés sur le compte-rendu disponible au public.

Les conditions pour le déroulement de la vogue 2018 figuraient sur ce compte-rendu.

Conditions réitérées par le conseil municipal lors de sa séance du 15.02.2018 et qui seront rappelées par courrier adressé au Comité des Fêtes.

8-2 Chasse

M. le Maire rappelle que par 2 courriers reçus le 12 janvier 2018 de la Cour Administrative d'Appel de Lyon la commune était informée que 2 requêtes en appel avaient été déposées par M. Jean Trichon et l'Association « l'Echo de Roche Corbière » contre les 2 jugements du 17 décembre 2017 au Tribunal Administratif. Que les courriers mentionnaient qu'un délai de 2 mois était imparti pour présenter le mémoire en réponse et que la défense devait être présentée par un avocat.

Par courrier reçu le 15/02 l'avocat de la commune informe de la rédaction de 2 mémoires en appel à déposer au Greffe du Tribunal, pour un coût de 720,00 €.

L'avocat de la commune informe avoir reçu de l'avocat de M. Trichon un chèque de 1 200 € en exécution des deux jugements du Tribunal Administratif. Montant qui sera viré au profit de la commune.

8-3 Stationnement gênant en agglomération

M. le Maire a été saisi par des administrés de la gêne et du risque d'accident dus à un véhicule lourd garé en permanence au carrefour de la route de Vernans et de la route de Vérizieu. Véhicule qui gêne fortement la visibilité sur le carrefour.

Il sera signalé au propriétaire du véhicule la situation d'infraction aux règles de stationnement et des sanctions qui pourraient en découler.

8-4 Divagation chats

Les services vétérinaires du Département devraient à nouveau intervenir pour faire les constats d'usage devant conduire à l'arrêt d'un élevage non autorisé.

8-5 Signalisation route du Pont de Groslée

Un riverain signale le manque de signalisation de la route du Pont de Groslée. La plaque de rue avait bien été posée mais a « disparu » dans le mois qui a suivi la pose. Une nouvelle plaque sera commandée et à nouveau installée.

8-6 Gentilé de l'Ain – Dénomination des habitants

Le Conseil Départemental de l'Ain souhaite doter ses habitants d'un nom.

Le choix de celui-ci s'opèrera à l'issue d'un processus qui veut associer le plus largement possible les habitants du Département qui pourront voter, soit :

- en ligne sur www.ain.fr
- par SMS au 06 44 60 73 90
- en déposant leur vote, en mairie, dans une urne sécurisée

Clôture le 10 avril 2018
(voir fiche d'info ci-jointe)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Notre Nom ?

À vous de le choisir !

Aujourd'hui il ne reste plus que deux départements en France dont les habitants n'ont pas de nom, l'Ain ne saurait être le dernier...

Le comité de parrainage du projet vous propose de choisir entre les 3 propositions suivantes :



Initiain
Initiaine

Initiain / Initiaine : c'est à partir du XIII^e siècle que la déclinaison latine de ce qui allait devenir plus tard Ain prend la forme de Ynnis, puis innis. Si le sens de cette version latine reste en bonne partie encore obscure, la résonance avec le mot « initiative » mérite d'être soulignée.



Aindinois
Aindinoise

Aindinois / Aindinoise : c'est à partir de 1337 que la forme latine du mot Ain évolue vers Indis. Cette proposition entre par ailleurs en cohérence avec le nom donné aux habitants de Pont-d'Ain (Pondinois / Pondinoise) qui sont les seuls dans le Département à intégrer l'Ain dans leur gentilé local.



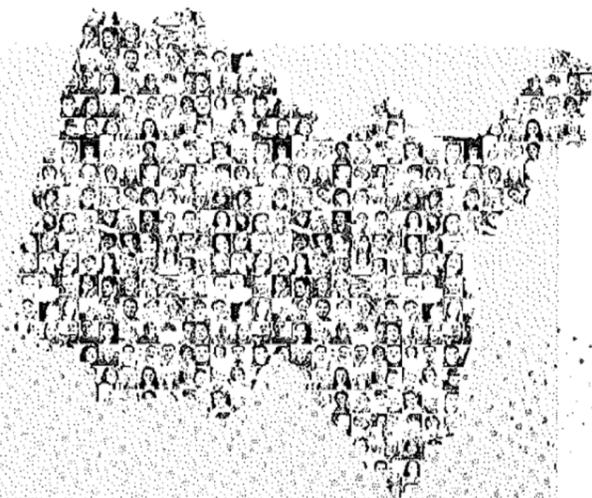
Ainain
Ainiaine

Ainain / Ainiaine : le nom du département sert de préfixe à cette proposition qui se décline de façon originale au féminin.

(cocher 1 seule case)

Habitants du département, vous êtes aujourd'hui appelés à voter pour le gentilé de votre choix, avant le 10 avril 2018 :

- sur le site internet www.ain.fr,
- via facebook et twitter,
- par SMS : 06 44 60 73 90 à partir du 17 février 2018
Tapez 1 pour Initiain, tapez 2 pour Aindinois ou tapez 3 pour Ainain (coût du SMS inclus dans les forfaits sinon coût de base du SMS)
- en mairie (en déposant votre bulletin dans l'urne, du 22 février au 10 avril),
- en retournant votre bulletin par courrier :
Département de l'Ain
Direction de la Communication
BP10114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex.



Le gentilé des habitants de l'Ain sera validé par le comité de parrainage puis enteriné par les élus de l'Assemblée départementale.